Version Finale

CONDITIONS DEFINITIVES EN DATE DU 17 JUIN 2021

Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres

Identifiant d'entité juridique (IEJ) : ANGGYXNX0JLX3X63JN86

Emission de 30.000.000 EUR de Titres indexés sur AXA SA et à échéance août 2027

Souche: SPLB2021-1WVQ

ISIN: FR0014003SC6

dans le cadre du **Programme de Droit Français pour l'Emission de Titres de Créance**

Le Prospectus de Base mentionné ci-dessous (tel que complété par les présentes Conditions Définitives) a été préparé en prenant pour hypothèse, sous réserve du sous-paragraphe (ii) ci-dessous, que toute offre de Titres faite dans tout Etat Membre de l'Espace Economique Européen ou au Royaume-Uni le sera en vertu d'une dispense de publication d'un prospectus pour les offres de Titres, conformément au Règlement Prospectus. En conséquence, toute personne offrant ou ayant l'intention d'offrir des Titres ne pourra le faire que:

(i) dans des circonstances ne faisant naître aucune obligation pour l'Emetteur de publier un prospectus en vertu de l'article 3 du Règlement Prospectus ou un supplément au prospectus conformément à l'article 23 du Règlement Prospectus dans chaque cas, par rapport à cette offre; ou

(ii) dans le pays dans lequel l'Offre Non-Exemptée est faite mentionné au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous, sous réserve que cette personne soit l'une des personnes mentionnées au paragraphe 29 de la Partie A ci-dessous et que cette offre soit faite pendant la Période d'Offre spécifiée à cet effet dans ce même paragraphe.

L'Emetteur n'a pas autorisé ni n'autorise la réalisation de toute offre de Titres dans toutes autres circonstances.

L'expression "**Règlement Prospectus**" désigne le Règlement (UE) 2017/1129 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 concernant le prospectus à publier en cas d'offre au public de valeurs mobilières ou en vue de l'admission de valeurs mobilières à la négociation sur un marché réglementé.

PARTIE A – CONDITIONS CONTRACTUELLES

Les présents Titres constituent des obligations au sens de l'article L. 213-5 du Code monétaire et financier.

Le présent document constitue les Conditions Définitives liées à l'émission et à l'offre non-exemptée en France et l'admission à la négociation sur la Bourse du Luxembourg des Titres décrits aux présentes. Les termes utilisés dans les présentes Conditions Définitives ont la signification qui leur est donnée dans les Modalités des Titres figurant dans la Note Relative aux Valeurs Mobilières en date du 10 août 2020, telle que complétée par un Supplément au Prospectus de Base en date du 12 mai 2021 et par tout supplément complémentaire jusqu'à, et incluant le moment où la négociation des Titres sur la Bourse du Luxembourg commence et, qui avec le Document d'Enregistrement en date du 7 avril 2020 relatif à l'Emetteur, et ses suppléments en date du 17 avril 2020, du 8 mai 2020, du 5 août 2020, du 15 octobre 2020, du 4 novembre 2020, du 7 décembre 2020, du 22 décembre 2020, du 18 janvier 2021, du 26 février 2021, du 1 avril 2021 et du 7 avril 2021 (ensemble, le "**Document d'Enregistrement**") constitue un prospectus de base (le "**Prospectus de Base**"), au sens du Règlement Prospectus. Le présent document constitue les Conditions Définitives des Titres qui y sont décrits au sens de l'article 8(4) du Règlement Prospectus et doit être lu conjointement avec le Prospectus de Base afin d'obtenir l'ensemble des informations pertinentes. Des copies des documents constituant le Prospectus de Base peuvent être obtenues sur le site Internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives). Un résumé de l'émission est annexé aux Conditions Définitives.

Les Conditions Définitives seront disponibles sur le site internet de Credit Suisse (www.credit-suisse.com/derivatives), sur le site internet de l'Autorité des Marchés Financiers (www.amf-france.org) et le site internet de la Bourse du Luxembourg (http://www.bourse.lu).

1.	Emetteur:		Credit Suisse AG, agissant par l'intermédiaire de sa succursale de Londres
2.	(i)	Souche N°:	SPLB2021-1WVQ
	(ii)	Tranche N°:	Non Applicable
3.	Devise ou Devises Prévue(s):		Euro ("**EUR**")
4.	Institutionnel:		Non Applicable
5.	Montant Nominal Total:		
	(i)	Souche :	30.000.000 EUR
	(ii)	Tranche:	Non Applicable
6.	Prix d'Emission:		100 pour cent du Montant Nominal Total
7.	(i)	Valeurs Nominales Indiquées:	1.000 EUR
	(ii)	Montant de Calcul:	1.000 EUR
	(iii)	Montant de Calcul Réduit	Non Applicable
8.	(i)	Date d'Emission:	18 juin 2021
	(ii)	Date de Conclusion:	25 mai 2021
	(iii)	Date de Début de Période d'Intérêts:	Non Applicable
	(iv)	Date d'Exercice:	30 juillet 2021
9.	Date d'Echéance:		5 Jours Ouvrés Devise suivants la Date de Détermination (prévue le 6 août 2027)
10.	Base d'Intérêt:		Non Applicable
11.	Base de Remboursement/Paiement:		Remboursement Indexé sur une Seule Action
12.	Titres Hybrides:		Non Applicable
13.	Options de Remboursement:		
	(i)	Remboursement au gré de l'Emetteur *(Call Option)*: (Modalité 14.3)	Non Applicable
	(ii)	Remboursement au gré des Titulaires de Titres *(Put Option)*: (Modalité 14.5)	Non Applicable
14.	Perturbation des Paiements:		Non Applicable

15. **DISPOSITIONS RELATIVES AUX INTERETS (EVENTUELS) A PAYER**

1.	**Sous-Jacent Applicable**		
	(A)	**Titres dont les Intérêts sont Indexés sur une Seule Action, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Actions:**	Non Applicable
	(B)	**Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Indice / Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'Indices**	Non Applicable
	(C)	**Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul ETF, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier d'ETF:**	Non Applicable
	(D)	**Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Seul Fonds, Titres dont les Intérêts sont Indexés sur un Panier de Fonds:**	Non Applicable
	(E)	**Titres Indexés sur un Panier Combiné:**	Non Applicable
2.	**Rendement du Sous-Jacent Applicable**		
	(A)	**Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** **(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**	Non Applicable
	(B)	**Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** **(pour la détermination du Rendement du Sous-Jacent Applicable pour les Modalités des Intérêts)**	Non Applicable
3.	**Dispositions relatives aux Intérêts**		
	(A)	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Fixe** **(Modalité 5)**	Non Applicable
	(B)	**Dispositions relatives aux Titres à Taux Variable**	Non Applicable

(Modalité 6)

(C)	**Dispositions relatives aux Titres à Coupon Zéro**	Non Applicable

(Modalité 7)

(D)	**Dispositions applicables aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Actions, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur Indices, aux Titres dont les Intérêts sont Indexés sur ETF et sur Fonds**	Non Applicable

16. **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT FINAL**

1. **Sous-Jacent Applicable**

(A)	**Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:**	Applicable
(i)	Mention indiquant si les Titres sont Indexés sur une seule Action Sous-Jacente ou sur un Panier d'Actions Sous-Jacent:	Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action
(ii)	L'identité de l'Emetteur Sous-Jacent pertinent, la catégorie de l'Action Sous-Jacente et le code ISIN ou un autre code d'identification des Titres pour l'Action Sous-Jacente pertinente:	Emetteur Sous-Jacent : AXA SA Catégorie de l'Action Sous-Jacente : actions ordinaires de l'Emetteur Sous-Jacent Code ISIN: FR0000120628 Code Bloomberg: CS FP <Equity>
(iii)	Source d'Information	www.euronext.com
(iv)	Bourse:	Euronext Paris
(v)	Marchés Liés:	Toutes les Bourses
(vi)	Heure d'Evaluation:	Comme défini à la Modalité 9.5
(vii)	Substitution d'Action:	Applicable
(viii)	Pondération pour chaque Action Sous-Jacente inclue dans le Panier:	Non Applicable
(ix)	Cas de Perturbation Additionnels:	Changement de la Loi Perturbation de la Couverture Procédure d'Insolvabilité
(x)	Date Butoir de Calcul de la Moyenne:	Non Applicable
(xi)	Date Butoir de Référence:	Comme défini à la Modalité 9.5

(B)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un panier d'Indices:**	Non Applicable
(C)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:**	Non Applicable
(D)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds / Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:**	Non Applicable
(E)	**Titres Indexés sur un Panier Combiné**	Non Applicable

2. **Rendement du Sous-Jacent Applicable**

(A)	**Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** **(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" pour les Modalités de Remboursement)**	Rendement de Base
(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
(ii)	Strike:	1
(iii)	Date de Détermination du Rendement:	Chaque date à laquelle un Rendement doit être calculé
(iv)	Taux de Rendement:	100 %
(v)	Valeur de Référence Initiale:	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
(vi)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
(vii)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Finale à chaque Date de Détermination du Rendement : (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
(B)	**Modalités de Détermination du Rendement Moyenne**	Non Applicable

	Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:		
3.	**Modalités de Remboursement Final**		
	(A)	**Montant de Remboursement Final de chaque Titre**	Déterminé conformément aux Modalités Additionnelles applicables
	(B)	**Dispositions relatives au Remboursement des Titres Indexés sur Actions, sur Indices, sur ETF et sur Fonds: Modalités de Remboursement Final**	
I	**Remboursement avec Barrière (Principal à Risque)**		Applicable
	(i) (a)	Le Montant de Remboursement Final sera de 100% par Montant de Calcul si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à la Date de Détermination est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Final
	(b)	dans tous les autres cas, le Montant de Remboursement Final sera:	Déterminé comme indiqué au Paragraphe 1(b) de la Section 6 des Modalités Additionnelles.
	(ii)	Date de Détermination:	30 juillet 2027
	(iii)	Valeur Barrière de Remboursement Final:	*Moins* 40 pour cent
II	**Remboursement avec Verrouillage (Principal à Risque)**		Non Applicable
III	**Remboursement avec Barrière et Verrouillage (Principal à Risque)**		Non Applicable
IV	**Remboursement avec Barrière Airbag (Principal à Risque)**		Non Applicable
V	**Remboursement avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)**		Non Applicable
VI	**Remboursement à Barrière avec Airbag et Verrouillage (Principal à Risque)**		Non Applicable
VII	**Remboursement de la Participation (avec Plancher) (principal à Risque)**		Non Applicable
VIII	**Remboursement de la Participation (Plancher Conditionnel) (Principal à Risque)**		Non Applicable

IX	**Remboursement de la Participation Barrière Basse (Principal à Risque)**	Non Applicable
X	**Remboursement lié avec le Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)**	Non Applicable
XI	**Remboursement lié à des Dividendes Synthétiques (Principal non à Risque)**	Non Applicable
XII	**Remboursement lié au Rendement (Principal à Risque)**	Non Applicable
XIII	**Remboursement à l'Evènement Désactivant:**	Non Applicable
XIV	**Remboursement avec Barrière Airbag Modifié (Principal à Risque)**	Non Applicable
XV	**Remboursement avec une Protection en Capital**	Non Applicable

17. **REMBOURSEMENT OPTIONNEL**

(A)	**Remboursement au gré de l'Emetteur (Option de Remboursement au gré de l'Emetteur):** (Modalité 14.3)	Non Applicable
(B)	**Remboursement au gré des Titulaires de Titres *(Put Option)*:** (Modalité 14.5)	Non Applicable

18. **DISPOSITIONS RELATIVES AU REMBOURSEMENT ANTICIPÉ**

18.1	Evènement de Remboursement Anticipé Automatique:	Applicable
I	**Barrière de Remboursement Anticipé Automatique (Principal à Risque)**	Applicable
(i)	Un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique est réputé intervenir si le Rendement du Sous-Jacent Applicable à une Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique est:	Supérieur ou égal à la Valeur Barrière de Remboursement Automatique
(ii)	Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique:	Les 1 août 2022, 30 août 2022, 30 septembre 2022, 31 octobre 2022, 30 novembre 2022, 30 décembre 2022, 30 janvier 2023, 28 février 2023, 30 mars 2023, 2 mai 2023, 30 mai 2023, 30 juin 2023, 31 juillet 2023, 30 août 2023, 2 octobre 2023, 30 octobre 2023, 30 novembre 2023, 2 janvier 2024, 30 janvier 2024, 29 février 2024, 2 avril 2024, 30 avril 2024, 30 mai 2024, 1 juillet 2024, 30 juillet

		2024, 30 août 2024, 30 septembre 2024, 30 octobre 2024, 2 décembre 2024, 30 décembre 2024, 30 janvier 2025, 28 février 2025, 31 mars 2025, 30 avril 2025, 30 mai 2025, 30 juin 2025, 30 juillet 2025, 1 septembre 2025, 30 septembre 2025, 30 octobre 2025, 1 décembre 2025, 30 décembre 2025, 30 janvier 2026, 2 mars 2026, 30 mars 2026, 30 avril 2026, 1 juin 2026, 30 juin 2026, 30 juillet 2026, 31 août 2026, 30 septembre 2026, 30 octobre 2026, 30 novembre 2026, 30 décembre 2026, 1 février 2027, 1 mars 2027, 30 mars 2027, 30 avril 2027, 31 mai 2027, 30 juin 2027 et 30 juillet 2027
(iii)	Valeur Barrière de Remboursement Automatique:	Relativement à (a) chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique (autre que la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juillet 2027), zéro pour cent., et (b) la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juillet 2027, *moins* 20 pour cent.
(iv)	Montant de Remboursement Anticipé Automatique:	Taux de Remboursement Anticipé Automatique × Montant de Calcul
(v)	Taux de Remboursement Anticipé Automatique:	107,500 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 1 août 2022 108,125 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 août 2022 108,750 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 septembre 2022 109,375 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31 octobre 2022 110,000 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 novembre 2022 110,625 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 décembre 2022 111,250 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 janvier 2023 111,875 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 28 février 2023 112,500 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 mars 2023

113,125 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 2 mai 2023

113,750 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 mai 2023

114,375 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juin 2023

115,000 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31 juillet 2023

115,625 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 août 2023

116,250 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 2 octobre 2023

116,875 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 octobre 2023

117,500 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 novembre 2023

118,125 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 2 janvier 2024

118,750 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 janvier 2024

119,375 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 29 février 2024

120,000 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 2 avril 2024

120,625 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 avril 2024

121,250 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 mai 2024

121,875 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 1 juillet 2024

122,500 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juillet 2024

123,125 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 août 2024

123,750 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 septembre 2024

124,375 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 octobre 2024

125,000 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 2 décembre 2024

125,625 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 décembre 2024

126,250 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 janvier 2025

126,875 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 28 février 2025

127,500 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31 mars 2025

128,125 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 avril 2025

128,750 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 mai 2025

129,375 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juin 2025

130,000 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juillet 2025

130,625 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 1 septembre 2025

131,250 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 septembre 2025

131,875 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 octobre 2025

132,500 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 1 décembre 2025

133,125 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 décembre 2025

133,750 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 janvier 2026

134,375 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 2 mars 2026

135,000 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 mars 2026

135,625 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 avril 2026

136,250 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 1 juin 2026

136,875 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juin 2026

137,500 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juillet 2026

138,125 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31 août 2026

138,750 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 septembre 2026

139,375 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 octobre 2026

140,000 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 novembre 2026

140,625 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 décembre 2026

		141,250 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 1 février 2027 141,875 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 1 mars 2027 142,500 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 mars 2027 143,125 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 avril 2027 143,750 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 31 mai 2027 144,375 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juin 2027 145,000 pour cent relativement à la Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique prévue le 30 juillet 2027
	(vi) Date(s) de Remboursement Anticipé Automatique:	5 Jours Ouvrés Devise suivants la survenance d'un Evènement de Remboursement Anticipé Automatique
II	**Remboursement Partiel Anticipé Automatique (Principal à Risque)**	Non Applicable
III	**Remboursement Anticipé Automatique Basé sur Coupons (Principal à Risque)**	Non Applicable
IV	**Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 1**	Non Applicable
V	**Remboursement Anticipé Automatique de Double Barrière – Option 2**	Non Applicable
VI	**Remboursement Anticipé Automatique – Fourchette de Barrières**	Non Applicable
VII	**Barrière de Remboursement Anticipé Automatique - Barrière ou Surperformance**	Non Applicable
VIII	**Barrière de Remboursement Anticipé Automatique avec Budget (Principal à Risque)**	Non Applicable
IX	**Evènement de Remboursement Anticipé Automatique**	Non Applicable

(Modalité 14.9)

I	**SOUS-JACENT APPLICABLE**		
	(A)	**Titres Remboursables Indexés sur une Seule Action, Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Actions:**	Conformément au point 1.(A) des Modalités Relatives au Remboursement Final.
	(B)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul Indice/ Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'Indices:**	Non Applicable
	(C)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul ETF / Titres Remboursables Indexés sur un Panier d'ETF:**	Non Applicable
	(D)	**Titres Remboursables Indexés sur un Seul Fonds, Titres Remboursables Indexés sur un Panier de Fonds:**	Non Applicable
	(E)	**Titres Indexés sur un Panier Combiné**	Non Applicable
II	**RENDEMENT DU SOUS-JACENT APPLICABLE.**		
	(A)	**Modalités de Détermination du Rendement pour les Titres Indexés sur une seule Action, à un Indice, à une Part d'ETF ou à une Part de Fonds:** **(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)**	Rendement de Base
	(i)	Période d'Application:	De la Date d'Emission à la Date d'Echéance.
	(ii)	Strike:	1
	(iii)	Taux de Rendement:	100 %
	(iv)	Valeur de Référence Initiale:	Déterminé conformément aux Modalités de Détermination de la Valeur précisées ci-après
	(v)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de Référence Initiale: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	Valeur de Clôture
	(vi)	**Modalités de Détermination de la Valeur** pour la Valeur de	Valeur de Clôture

		Référence Finale à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique: (Section 2 des Modalités Additionnelles)	
	(B)	**Modalités de Détermination du Rendement Moyenne Sélectionnée des Titres indexés sur un Panier:** **(pour la détermination du "Rendement du Sous-Jacent Applicable" à chaque Date d'Evaluation de Remboursement Anticipé Automatique pour les Modalités de Remboursement Anticipé)**	Non Applicable
18.2	**Montant de Remboursement Anticipé par Montant de Calcul**		
	(a)	Remboursement Imprévu au Pair:	Non Applicable
	(b)	Montant de Paiement Minimum:	Non Applicable
	(c)	Déduction pour Frais de Couverture:	Non Applicable

DISPOSITIONS GÉNÉRALES APPLICABLES AUX TITRES

19.	**Forme des Titres:** **(Modalité 3)**	Titres Dématérialisés au porteur
20.	**Etablissement Mandataire:**	Non Applicable
21.	**Centre(s) Financier:**	Non Applicable
22.	**Centre(s) d'Affaires Supplémentaire(s) ou autres Dispositions particulières relatives aux Dates de Paiement**	Non Applicable
23.	**Jour Ouvré de Paiement ou autres Dispositions particulières relative aux Jours Ouvrés de Paiement:**	Jour Ouvré de Paiement Suivant
24.	**Dispositions de Redénomination:**	Non Applicable
25.	**Transaction Potentielle de Section 871(m):**	L'Emetteur a déterminé que les Titres (sans égard à toute autre transaction) ne doivent pas être traités comme des transactions qui sont soumises à la retenue d'impôt à la source des Etats-Unis aux termes de la section 871 (m).
26.	**Représentation des Titulaires de Titres / Masse:**	Masse Légale

	(Modalité 21)		Nom et adresse du Représentant initial: MAS France Corporate – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris. Le Représentant initial recevra une rémunération s'élevant à 150 EUR sur toute la durée de vie des Titres. Nom et adresse du Représentant suppléant: Pierre Dorier – 21 rue Clément Marot, 75008 Paris. Le Représentant suppléant ne recevra aucune rémunération.
27.	(i)	En cas de syndication, les noms et les adresses des membres du syndicat de placement ainsi que les engagements de prise ferme: et les noms et adresses des entités ayant convenu de placer l'émission sans engagement ferme sur une base de "meilleurs efforts" au cas où ces entités ne sont pas les mêmes que les membres du syndicat de placement :	Non Applicable
	(ii)	Date de Contrat de Souscription :	Non Applicable
28.	Agent Placeur		Credit Suisse International
29.	Offre Non Exemptée:		Les Titres peuvent être offerts par Silex Finance, 9 rue Beaujon, 75008 Paris, France (le "**Distributeur**") autrement qu'en vertu de l'article 1 (4) du Règlement Prospectus, en France ("**Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite**") pendant la période du 18 juin 2021 au 30 juillet 2021 ("**Période d'Offre**"). Voir aussi le paragraphe 8 de la Partie B ci-dessous.
30.	Conditions attachées au consentement de l'Emetteur à utiliser le Prospectus de Base:		Le Prospectus de Base ne peut être utilisé que par le Distributeur pour offrir les Titres dans le Pays dans lequel l'Offre Non Exemptée est faite.
31.	Commission et concession totales:		Non Applicable
	RESPONSABILITE		L'Emetteur accepte la responsabilité des informations contenues dans les présentes Conditions Définitives.

Signé pour le compte de l'Emetteur:

Par: .....

Dûment habilité



Julien Bieren
Managing Director



Yogamoorthy Logan
Managing Director

356706803/Ashurst(AESSID)/DG

PARTIE B – AUTRES INFORMATIONS

1. **COTATION**

Cotation et Admission à la négociation:	Une demande a été déposée par l'Emetteur (ou pour son compte) afin que les Titres soient admis à la négociation sur le marché réglementé de la Bourse de Luxembourg et admis à la cotation sur la Cote Officielle de la Bourse de Luxembourg avec effet à compter de la Date d'Emission. Rien ne garantit que cette demande d'admission à la cote officielle et/ou d'admission à la négociation sera accordée (ou, si elle est accordée, sera accordée avant la Date d'Emission).

2. **NOTATIONS**

Notations:	Les Titres ne feront pas l'objet d'une notation

3. **INTERETS DES PERSONNES PHYSIQUES ET MORALES PARTICIPANT A L'OFFRE**

Aucune personne participant à l'offre des Titres ne détient, à la connaissance de l'Emetteur, un intérêt significatif dans l'offre, exception faite des frais pouvant être versés au(x) Distributeurs(s).

Le montant de la commission que Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. (en tant qu'intermédiaire entre l'Agent Placeur et le(s) Distributeur(s)) paiera au(x) Distributeur(s) en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 1,00 pour cent (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximale des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois (*upfront*) .Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.

4. **RAISONS DE L'OFFRE, ESTIMATION DES PRODUITS NETS ET DES FRAIS TOTAUX**

(i)	Raisons de l'offre:	Se référer à la section "*Utilisation des fonds*" de la Note Relative aux Valeurs Mobilières
(ii)	Estimation des produits nets:	30.000.000 EUR
(iii)	Estimation des frais totaux :	Non Applicable ; aucun frais estimé n'est facturé à l'investisseur par l'Emetteur.

5. **PERFORMANCE DU SOUS-JACENT APPLICABLE, EXPLICATION DE L'EFFET SUR LA VALEUR DE L'INVESTISSEMENT ET LES RISQUES ASSOCIES ET AUTRES INFORMATIONS CONCERNANT LE SOUS-JACENT APPLICABLE**

Les informations sur les performances passées et futures et sur la volatilité du Sous-Jacent Applicable (étant les actions ordinaires de AXA SA dont le code ISIN est: FR0000120628 et le code Bloomberg est : CS FP <Equity>) peuvent être obtenues gratuitement par voie électronique sur le site suivant : www.euronext.com.

Les informations apparaissant sur ce site internet ne font pas parties des présentes Conditions Définitives.

La valeur des Titres est liée à la performance positive ou négative du Sous-Jacent Applicable. Une augmentation de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet positif sur la valeur

des Titres, et une diminution de la valeur du Sous-Jacent Applicable aura un effet négatif sur la valeur des Titres.

Les montants du remboursement dûs pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable qui atteint le seuil ou la barrière et une légère augmentation ou diminution de la valeur ou du rendement du Sous-Jacent Applicable proche du seuil ou barrière peut entrainer une augmentation ou diminution significative du rendement des Titres.

Les montants du remboursement dû pour les Titres sont liés à la valeur ou au rendement du Sous-Jacent Applicable à une ou plusieurs dates prédéfinies et ne prenant pas en compte le niveau du Sous-Jacent Applicable entre ces dates, les valeurs et rendement du Sous-Jacent Applicable à ces dates affectera la valeur des Titres plus qu'aucun autre facteur.

Le Montant de Remboursement Final dû pour les Titres est lié au rendement du Sous-Jacent Applicable et les Titulaires de Titres peuvent ne pas recevoir le montant initialement investi, et peuvent recevoir un montant significativement inférieur.

Le prix de marché ou la valeur des Titres à tout moment est supposé être affecté par les changements dans la valeur du Sous-Jacent Applicable auquel les Titres sont indexés.

Le prix de marché ou la valeur des Titres pourrait, dans certaines circonstances, être affecté par les fluctuations des taux de dividendes (le cas échéant) actuels ou anticipés ou toutes autres distributions du Sous-Jacent Applicable.

6. INFORMATIONS POST-EMISSION

L'Emetteur ne fournira aucune information après l'émission concernant le Sous-Jacent Applicable, excepté si cela est requis par les lois ou règlements applicables.

7. INFORMATIONS PRATIQUES

Code ISIN :	FR0014003SC6
Code Commun :	234868632
CFI: Classification de l'Instrument (CFI)	Non Applicable
FISN :	Non Applicable
Tout(s) système(s) de compensation autre(s) que Euroclear France/Euroclear Bank SA/NV et Clearstream Banking société anonyme et numéro(s) d'identification correspondant(s) :	Non Applicable
Livraison :	Livraison contre paiement
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs initiaux :	Société Générale 29 Boulevard Haussmann 75009 Paris France
Noms et adresses du ou des Agents Payeurs supplémentaires (le cas échéant) :	Non Applicable
Nom et adresse de l'Agent de Calcul :	Credit Suisse International One Cabot Square London E14 4QJ United Kingdom

Destiné à être détenus d'une manière permettant l'éligibilité à l'Eurosystème :	Non
Nom et adresse des entités qui ont convenu d'un engagement ferme d'agir en qualité intermédiaires sur les marchés secondaires et d'en garantir la liquidité en se portant acheteurs et vendeurs, et décrire les principales conditions de leur engagement :	Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. Calle Ayala no. 42 Madrid Spain Dans des conditions normales de marché, Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. assurera la liquidité des Titres chaque jour de cotation du Sous-Jacent Applicable (cette liquidité à la vente se fera dans la limite de l'enveloppe disponible). Il est précisé que les conditions de marché normales s'entendent de conditions qui permettent à Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. de fournir un prix. Fourchette de liquidité : le prix d'achat ne sera pas supérieur de 1,00 pour cent au prix de vente

8. MODALITÉ DE L'OFFRE

Prix d'Offre :	Le Prix d'Offre sera égal à 100 % du Montant Nominal Total
Montant total de l'émission / de l'offre :	30.000.000 EUR
Si le montant n'est pas déterminé, description des accords et du moment choisi pour annoncer au public le montant final de l'offre :	Non Applicable
Conditions auxquelles l'offre est soumise :	Les offres de Titres sont conditionnées à leur émission.
Description de la procédure de souscription incluant la période durant laquelle l'offre sera ouverte et les possibles amendements :	Une offre des Titres sera faite (sous réserve des conditions énoncées dans les présentes et dans le Prospectus de Base) autrement qu'en vertu de l'article 1(4) du Règlement Prospectus en France pendant la période allant du 18 juin 2021 inclus au 30 juillet 2021 inclus. La Période d'Offre peut être interrompue à tout moment. La notification de la clôture anticipée de la Période d'Offre sera faite aux investisseurs par des moyens appropriés. Voir également la section intitulée "Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir)" ci-dessous.
Description de la possibilité de réduire les souscriptions et des modalités de remboursement des sommes excédentaires versées par les souscripteurs:	Non Applicable

Informations concernant le montant minimum et/ou maximum de souscription (exprimé soit en nombre de Titres, soit en somme globale à investir):	Il n'y a pas de montant minimum de souscription. Tous les Titres demandés par l'intermédiaire du Distributeur pendant la Période d'Offre seront attribués jusqu'au montant maximum de l'offre.
Informations sur la méthode et les dates limites de libération et de livraison des Titres:	Les paiements pour les Titres seront effectués au Distributeur conformément aux conventions existantes entre le Distributeur et ses clients concernant la souscription de Titres en général, selon les instructions du Distributeur. Les Titres devraient être livrés sur les comptes-titres respectifs des acheteurs à, ou aux alentours de, la date notifiée par le Distributeur.
Méthode et date de publication des résultats de l'offre:	Les résultats de l'offre seront disponibles sur demande auprès du Distributeur.
Procédure d'exercice de tout droit préférentiel, négociabilité des droits de souscription et traitement des droits de souscription non exercés:	Non Applicable
Si l'offre est faite simultanément sur les marchés de plusieurs pays, et si une tranche a été ou est réservée à certains investisseurs potentiels, indiquer quelle est cette tranche:	Non Applicable
Procédure de notification aux souscripteurs du montant qui leur a été attribué et mention indiquant si la négociation peut commencer avant la notification:	Les souscripteurs seront informés par le Distributeur du succès de leur souscription.
Montant de tous frais et taxes spécifiquement facturés au souscripteur ou à l'acheteur:	Le montant de la commission que Credit Suisse Securities, Sociedad de Valores, S.A. (en tant qu'intermédiaire entre l'Agent Placeur et le(s) Distributeur(s)) paiera au(x) Distributeur(s) en lien avec la distribution des Titres s'élève au maximum à 1,00 pour cent. (TTC) par an de la Valeur Nominale Indiquée par Titre, sur la durée maximale des Titres. Le paiement des commissions pourra intervenir en une seule fois (*upfront*). Ces commissions sont incluses dans le prix d'achat.
Nom(s) et adresse(s), dans la mesure où ils sont connus de l'Emetteur, des Agents Placeurs dans les différents pays où se tient l'offre:	Silex Finance, 9 Rue Beaujon, 75008 Paris, France, LEI: 969500Q2MA9VBQ8BG884, immatriculé en France en tant que société par actions simplifiée et soumise au droit français.

9. PLACEMENT ET PRISE FERME

Nom(s) et adresse(s) du (des) coordinateur(s) de l'ensemble de l'offre et de ses différentes parties et, dans la mesure où cette information est connue par l'Emetteur ou de l'offreur, des placeurs concernés dans les différents pays où l'offre a lieu:	Non Applicable

	Nom et adresse des intermédiaires chargés du service financier et ceux des dépositaires dans chaque pays concerné:	Non Applicable
	Entités ayant convenu d'une prise ferme et entités ayant convenu de placer les Titres sans prise ferme ou sur base d'un accord de "meilleurs efforts". Si la prise ferme ne porte pas sur la totalité de l'émission, indiquer la quote-part non couverte.	Non Applicable
10.	**AUTRES MARCHÉS**	
	Mentionner tous les marchés réglementés ou tous les marchés équivalents sur lesquels, à la connaissance de l'Emetteur, sont déjà négociées des titres financiers de la même catégorie que celles qui doivent être offertes ou admises à la négociation	Non Applicable
11.	**INTERDICTION DE VENTE AUX INVESTISSEURS DE DETAIL DE L'EEE ET DU ROYAUME-UNI :**	Non Applicable
12.	**DETAILS SUR LES ADMINISTRATEURS DES INDICES DE REFERENCE ET L'ENREGISTREMENT EN VERTU DU REGLEMENT SUR LES INDICES DE REFERENCE:**	Non Applicable